

**Convention de subvention relative à l'Atlas de le Biodiversité Communale de la ville  
Saül développé par le Parc amazonien de Guyane**

**Entre**

**L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ**, établissement public à caractère administratif dont le siège est sis Immeuble Le Nadar – Hall C – 5, square Félix Nadar – 94300 VINCENNES,  
Représentée par son Directeur général en exercice, M. Christophe AUBEL

Ci-après « **AFB** »,

**Et**

**Le Parc amazonien de Guyane**, Parc National ayant son siège au 1 rue Lederson - 97 354 Remire-Montjoly - Guyane française, SIRET n° 20000843100021 et représenté par M. Gilles Kleitz Directeur, ou son délégué ayant pouvoir à cet effet,

Ci-après dénommé « **le Parc amazonien de Guyane** »,

L'AFB et **le Parc amazonien de Guyane** sont ci-après dénommés individuellement par « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

L'AFB et le Parc amazonien de Guyane sont ci-après dénommés individuellement par « partie » ou collectivement par les « Parties ».

Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le Décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;

Vu la demande de subvention du 03/10/2017.

## **PREAMBULE**

L'AFB est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et régie par le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public et mobilise également les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

Le Parc Amazonien de Guyane est le plus grand parc national de France et de l'Union européenne. Créé le 27 février 2007, par décret ministériel, il couvre la partie sud de la Guyane, département français d'outre-mer situé sur le plateau des Guyanes, au nord du bassin amazonien, en Amérique du Sud. Les communes adhérentes au Parc Amazonien de Guyane sont : Maripa-Soula, Papaïchton, Camopi, Saül et Saint-Elie.

Les missions majeures du Parc amazonien de Guyane sont les suivantes :

- Préserver et valoriser la prodigieuse biodiversité qu'il abrite.
- Préserver et valoriser les cultures amérindiennes, bushinengue et créoles, populations vivant sur le territoire.
- Accompagner les communautés dans un développement durable, local, adapté et ce dans le respect des modes de vie.

Le Parc amazonien de Guyane sollicite le soutien financier de l'AFB pour la réalisation de son projet « Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Saül » qu'il initie pour une période de 36 mois. Ces actions sont conformes à ses missions et objectifs.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de la feuille de route de l'Agence Française pour la Biodiversité, notamment à travers son objectif d'accompagnement au déploiement des Atlas de la Biodiversité Communale. Il s'agit de relancer le programme Atlas de la Biodiversité Communale initié par le ministère en 2010, qui a permis de couvrir environ 300 communes en 6 ans. Pour cela, l'Agence souhaite soutenir financièrement la réalisation de 500 ABC en 3 ans. Cette action de soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale s'intègre pour l'Agence dans sa fonction de « cœur de réseau », en interface avec l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés, concernés, en les aidant concrètement à mettre en place les actions qu'ils portent.

*Il a été convenu ce qui suit :*

### **Article 1 : Objet de la convention**

Par la présente convention, ci-après désignée « Convention », le Parc amazonien de Guyane s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions présenté lors de la demande de financement.

Dans ce cadre, l'AFB contribue financièrement à ce programme, en lien avec les missions d'intérêt général du Parc amazonien de Guyane.

L'AFB n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Le projet à l'initiative du Parc amazonien de Guyane est décliné en annexe.

### **Article 2 : Durée de la convention**

La Convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'AFB.

À compter de sa signature, la Convention est conclue pour une durée de 42 mois.

L'exécution de la Convention comprend, à titre indicatif, deux périodes :

- Une période, de réalisation du programme d'actions de 36 mois;
- Une période de présentation des pièces justificatives prévues à l'article 4 permettant le versement du solde de 6 mois.

### **Article 3 : Montant du projet et contribution des parties**

Le coût total du programme d'actions sur la durée totale de la convention est estimé à 413 439,80 €.

L'AFB contribue financièrement pour un montant de 150 471,80 € **net de taxes**, équivalent à 36 % du montant total du programme d'actions, établis à la signature des présentes, tels que figurant en annexe.

La subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA.

### **Article 4 : Modalités de versement**

Le montant de la contribution financière de l'AFB sera versé selon les modalités suivantes :

- un **premier versement de 45 141,54 € à la signature**, soit 30% du montant total de la Convention par l'AFB ;
- un **deuxième versement 45 141,54 €, soit 30% du montant total**, après transmission à l'AFB d'un état d'avancement fourni au plus tard 18 mois après la signature de la Convention justifiant de la progression des actions du Programme engagées depuis la signature de la Convention ;
- **le solde 60 188,72 €, soit 40% du montant total** après transmission d'un état d'avancement justifiant de la progression des actions engagées depuis la date de signature de la Convention et d'un bilan financier permettant d'apprécier la réalisation effective des actions du programme fourni au plus tard avant la date de clôture de la convention.

Si l'avancement du programme est jugé insuffisant au regard de la demande de subvention présentée par le Parc amazonien de Guyane, l'AFB pourra décider de réduire ou de différer des versements.

En cas de réalisation partielle, pour quelques raisons que ce soit, d'une ou plusieurs actions du programme, le montant initial de participation de l'AFB pourra être révisé.

Les versements seront effectués au compte ci-dessous :

**TITULAIRE DU COMPTE** : Parc amazonien de Guyane

**Identifiant national de compte bancaire - RIB**

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	97300	00001005238	36

Désignation
TPCAYENNE

**Identifiant international de compte bancaire - IBAN**

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1007 1973 0000 0010 0523 836

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

**Article 5 : Conditions de réalisation du programme d'actions et d'utilisation du concours financier**

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à mener à bien le programme d'actions décrit dans l'annexe 1 en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires dans les délais rappelés à l'article 4. Il en assure la gestion, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du programme d'actions qui en relève.

Le Parc amazonien de Guyane est responsable de l'exécution du programme d'actions susvisé et de l'ensemble des opérations y afférentes. En ce sens, l'AFB ne pourra pas être tenue responsable de tout acte ou manquement contractuel commis à raison de la réalisation par le Parc amazonien de Guyane.

En cas de retard pris dans l'exécution des actions prévues par la présente convention, le Parc amazonien de Guyane en informe sans délai l'AFB.

En cas de non-respect des termes de la présente convention, le montant initial du soutien financier de l'AFB peut être réévalué en fonction des actions effectivement menées par le Parc amazonien de Guyane.

Le Parc amazonien de Guyane facilite le suivi par l'AFB du programme d'actions, notamment par l'accès aux justificatifs des dépenses et des autres documents utiles.

Un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par l'AFB, en vue de vérifier l'exactitude du bilan financier transmis.

**Article 6 : Comité de suivi de la convention**

Un comité de suivi de la présente Convention est mis en place. Ce comité de suivi sera composé a minima du Parc amazonien de Guyane, de la Direction Appui aux politiques publiques de l'Agence française pour la biodiversité et de la direction régionale ou interrégionale de l'Agence Française pour la Biodiversité associée.

Ce comité pourra se réunir pour examiner notamment l'état d'avancement et la réalisation effective du programme d'actions en vue de faciliter l'utilisation et la diffusion des résultats à l'ensemble de la communauté publique.

**Article 7 : Propriété et diffusion des résultats**

**7.1. Propriété intellectuelle**

Par Résultats, les Parties entendent toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, et notamment le Savoir-faire, les secrets de fabrication, les secrets commerciaux, logiciels, données, dossiers techniques, prototypes logiciels (sous forme de code source et/ou de code objet), plans, schémas, dessins, protocoles, formules, devis, travaux de conception, systèmes, algorithmes, bases de données, propositions, concepts, idées et/ou tout autre type d'informations, méthodes et développements, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, susceptibles ou non d'être protégées par un droit de propriété intellectuelle, développés ou obtenus dans le cadre de l'exécution de la présente Convention ainsi que tout produit ou procédé en résultant.

Les Résultats issus de la présente convention appartiennent au Parc amazonien de Guyane, sous réserve, le cas échéant, des droits des tiers à la présente convention.

L'AFB n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les Résultats générés.

Sous réserve des droits des tiers et des dispositions de l'article 8, le Parc amazonien de Guyane a pour objectif, dans l'intérêt général, de rendre accessible et utilisable à titre gratuit les Résultats par tout public, en accordant notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats, en tout ou partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les Résultats, en tout ou en partie par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de modifier, d'extraire, d'enrichir, de transformer les Résultats, en tout ou en partie avec l'autorisation du Parc amazonien de Guyane;
- le droit de traduire ou de faire traduire les Résultats, en tout ou en partie, en toute langue ou pour tout environnement informatique, en tout ou en partie avec l'autorisation du Parc amazonien de Guyane;
- le droit de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre les Résultats, en tout ou en partie, par tout moyen technique ;
- le droit d'utiliser et d'extraire des contenus consistant en des bases de données.

Ces droits sont accordés sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs en particulier par l'obligation d'attribution de ces Résultats à leurs auteurs, tels que mentionnés par le Parc amazonien de Guyane, et par l'interdiction de toute opération tendant à altérer leur signification.

Le cas échéant, le Parc amazonien de Guyane prendra notamment en charge et fera son affaire conformément au Code de la propriété intellectuelle de l'autorisation et de la rémunération desdits auteurs sur les Résultats concernés.

Pour les Résultats brevetables, le Parc amazonien de Guyane examinera les conditions d'attribution d'un droit d'usage à l'ensemble de la communauté publique et aux citoyens.

## 7.2. Diffusion des résultats

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à faire les meilleurs efforts afin de faciliter la diffusion la plus large possible des Résultats issus de la convention auprès du public selon les modalités de son choix (licence open source pour les logiciels, licence creative commons pour les œuvres de propriété intellectuelle etc...).

Les Résultats (données naturalistes) issus de la présente convention seront placés par le Parc amazonien de Guyane sous licence Etalab afin de garantir des droits de réutilisation libre et le Parc amazonien de Guyane s'engage aussi à faire remonter les Résultats aux niveaux régional et national afin d'alimenter l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) ainsi qu'au Parc national des Cévennes.

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à publier les Résultats issus de la convention sur son site internet.

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à citer l'AFB comme partenaire sur les communications faites sur le projet notamment par la mention suivante : action soutenue par l'AFB. Les Parties pourront faire état de la Convention pour toute action de communication.

En outre, les Parties s'autorisent réciproquement sauf réserve explicite à utiliser leur nom, leur logo, leur marque pour toutes les communications faites sur le programme d'actions pendant la durée de la Convention.

### **Article 8: Confidentialité**

Chaque Partie s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre Partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations.

Il est convenu que si une Partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Il est précisé que ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la Partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication, ou
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de confidentialité, ou
- qu'elle les détenait déjà avant leur communication, ou
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer, ou qu'elle est légalement tenue de communiquer, ou
- qu'elles ont été divulguées en application d'ordonnances, de règlements, de règles juridiques ou administratives, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale, sous réserve que la Partie tenue de les divulguer ait préalablement informé la Partie propriétaire desdites informations et ait convenu avec cette dernière des moyens légaux permettant de limiter autant que possible leur divulgation.

Les engagements du présent article sont valables pendant la durée de la Convention et pendant les cinq (5) ans qui suivront son échéance ou sa résolution.

### **Article 9: Avenant**

Toute modification du projet ou des clauses contenues dans la présente Convention fera l'objet d'un avenant.

### **Article 10 : Résolution de la convention**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre Partie, des engagements issus de la présente Convention, celle-ci pourra être résolue de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'AFB sera en droit de suspendre le versement de la subvention et/ou mettre fin à la convention en cas de manquement tel que qualifié ci-dessous :

- manquement par le Parc amazonien de Guyane à l'une de ses obligations au titre de la convention, en ce compris notamment : le non-respect de la réalisation du programme d'actions prévue à l'article 5, la non transmission à bonne date et de façon répétée des documents et informations requis en application de la convention (notamment en application de l'article 4, ou encore l'allocation de la subvention à des dépenses non éligibles) ;
- cessation de la réalisation ou constatation notamment au vu des états d'avancement transmis de la non réalisation du programme d'actions conformément aux termes de l'article 4, que cette cessation ou non réalisation soit imputable ou non au Parc amazonien de Guyane ;
- toute modification du Parc amazonien de Guyane sans l'accord préalable de l'AFB qui serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la réalisation du programme d'actions ;
- dissolution ou liquidation du Parc amazonien de Guyane.

En cas de fin anticipée de la présente Convention, le Parc amazonien de Guyane présentera un compte-rendu détaillé des actions menées et un bilan financier sur la base desquels, le solde de la contribution financière restant à verser sera calculé au prorata des actions effectivement réalisées. En cas de trop perçu, un reversement sera demandé.

La Convention pourra également être résolue en cas de force majeure.

**Article 11 : Litiges**

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de la validité, l'interprétation et/ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

**Article 12 : Documents contractuels**


Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- la présente convention
- ses annexes

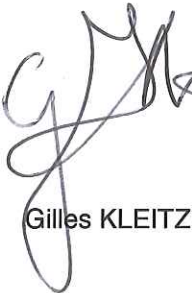
Fait en 2 exemplaires originaux, à Vincennes le 28 FEV. 2018


**Le Directeur général de l'AFB**

Le Directeur Général de l'AFB  
Par délégation,  
La Secrétaire Générale Adjointe  
Marie Odile PATIN  
Sophie GRAVELLIER  
Christophe AUBEL



**Le Directeur du Parc amazonien de Guyane,  
ou son délégué ayant pouvoir à cet effet**

  
Gilles KLEITZ



## Annexe 1

### Descriptif du programme/projet

<b>Titre complet de l'action</b>	<b>Atlas de la biodiversité communale de Saül</b>		
<b>Action n°</b>			
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Compte-tenu du contexte général auquel font face de nombreuses communes d'outre-mer (difficultés d'ingénierie technique et financière), il est convenu avec l'équipe municipale de Saül que le Parc amazonien serait porteur de la démarche ABC, par conventionnement direct avec l'Agence Française de la Biodiversité. Ce montage particulier sera repris dans la convention d'application révisée de la charte du parc avec la commune, dans laquelle l'ABC sera inscrit parmi les actions prioritaires. La place privilégiée de la commune au sein du comité de pilotage de l'ABC et son implication sur certains volets (démarches participatives) y seront mentionnées.</p>		
<b>Objectifs de l'action au titre de la convention</b>	<p>Disposer et de partager une information naturaliste sur la commune de Saül qui permette d'intégrer les enjeux de biodiversité aux actions et politiques communales. Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les citoyens dans la construction de pistes d'actions locales, notamment communales, en faveur de la biodiversité.</p>		
<b>Résumé de l'action au titre de la convention</b>	<p>L'ABC aura vocation à faire ressortir des enjeux « prioritaires » pour agir en faveur de la biodiversité sur le territoire communal. La construction d'un plan d'actions ne fait pas partie en tant que tel de la démarche ABC, mais il est évident qu'il doit représenter l'étape d'après pour que la commune avec les acteurs et partenaires, puisse agir pour conserver et valoriser ses patrimoines naturels.</p> <p>Ainsi, l'ABC de Saül se voudra être une étape clef pour renforcer une dynamique en faveur de la reconnaissance de la biodiversité du territoire et sa valorisation dans le cadre d'une politique d'attractivité et de développement local durable en matière d'écotourisme. En effet, la connaissance acquise par l'ABC permettra de guider les choix dans les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion du territoire communal. L'ABC constituera la base cartographique relative à la biodiversité contribuant à construire les futurs documents d'urbanisme de la commune. Il devra aussi permettre à chaque habitant de s'impliquer dans la préservation d'un patrimoine commun.</p>		
<b>Acteurs</b>	Responsable Partenaire	Sébastien SANT	
	Autres correspondants Partenaire	Marie-Hélène CHARLES	
	Correspondant AFB	Vincent Hulin	
	Autres correspondants AFB	Gwendoline Grandin	
	Autres correspondants		
<b>Actions liées</b>	Actions liées dans la même convention ou dans une convention avec un autre partenaire.		
<b>Date de rédaction de la fiche</b>	09/2017	<b>Version</b>	1



## Programme détaillé de l'action

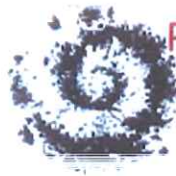


### PROJET

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SAÛL



Septembre 2017



## PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SAÛL

### SOMMAIRE

PARTIE I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU RESPONSABLE DU PROJET (p3)

PARTIE II – PRESENTATION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL & DES ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (p4)

- Saül, un patrimoine exceptionnel au coeur de l'Amazonie française (p4)

PARTIE III – DESCRIPTIF DE LA DEMARCHE ABC (p6)

- Les objectifs du programme (p6)
- Contexte spécifique nécessitant une adaptation de la démarche ABC (p6)
  - Couverture du territoire communal (p6)
  - Détermination préalable des groupes à inventorier en priorité (p7)
    - ✓ Les amphibiens
    - ✓ La faune malacologique
    - ✓ La flore fongique
    - ✓ Les orchidées
    - ✓ Autres groupes et espèces étudiés dans le cadre de l'ABC de Saül
      - Plantes médicinales sauvages & agrobiodiversité
      - Les espèces végétales protégées dont *Astrocaryum minus*
  - Définition du plan de prospection (p8)
    - ✓ Les monts Golboo
    - ✓ Le flot de la crique Limonade
    - ✓ Les sentiers de randonnées
    - ✓ Autres sites, le village et les alentours (abattis)
- Axes structurant - Déroulé du programme - Aspects méthodologiques (p11)
  - Lancement de la démarche (p11)
  - Etat initial des connaissances - Compilation des connaissances, synthèse bibliographique (p11)
    - ✓ Concernant la faune et la flore
    - ✓ Autres données
  - Réalisation des inventaires complémentaires à mener (p13)
  - Cartographie des milieux, habitats et paysages (p15)
  - Evaluation patrimoniale de la biodiversité (p16)
  - Mise à jour de l'identification et de la hiérarchisation des enjeux de connaissance, d'inventaires et de conservation et des secteurs associés (p16)
  - Bancarisation et SIG (p16)
  - Temps d'animation et de restitutions intermédiaires (p16)
  - Restitution finale (p16)
- Animation du programme – Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux – démarches participatives (p17)
- Résultats attendus – Restitutions et livrables (p18)
  - Le document de synthèse (p18)
    - ✓ Les synthèses sur les habitats et les espèces
    - ✓ Les orientations de prospections ultérieures
    - ✓ Les enjeux de biodiversité
    - ✓ Les zonages existants & les continuités écologiques
  - Les productions cartographiques (p19)
  - La restitution orale (p19)
  - La diffusion web - Autres documents et supports de communication (p19)
  - Productions & livrables (p20)
- Les étapes et calendrier (p21)
- Les équipes et compétences mobilisés (p21)

PARTIE IV – BUDGET DE REALISATION (p24)



## PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SAÛL

### Partie I – Présentation de la commune et du responsable du projet

#### Références de la commune

Nom de la commune : Saül  
Code postal : 97314  
Région administrative : Guyane  
Superficie de la commune : 4475 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 148

Nom du Maire : M<sup>me</sup> Marie-Hélène CHARLES  
Adresse de la mairie : Mairie de Saül, bourg de Saül 97314 Saül  
Numéro de téléphone de la mairie : +594 594 28 86 13  
Adresse mail de la mairie : [mairie.saul@orange.fr](mailto:mairie.saul@orange.fr)

#### Contact ABC du Parc amazonien de Guyane »

Nom de la personne responsable du programme ABC sur la commune : Sébastien SANT  
Fonction : Chargé biodiversité au Parc amazonien de Guyane  
Adresse du P.A.G. : 1 rue Lederson, 97354 Rémire-Montjoly  
Numéro de téléphone : +594 594 29 26 58  
Adresse mail : [sebastien.sant@guyane-parcnational.fr](mailto:sebastien.sant@guyane-parcnational.fr)

Compte-tenu du contexte général auquel font face de nombreuses communes d'outre-mer (difficultés d'ingénierie technique et financière), il est convenu avec l'équipe municipale de Saül que le Parc amazonien serait porteur de la démarche ABC, par conventionnement direct avec l'Agence Française de la Biodiversité. Ce montage particulier sera repris dans la convention d'application révisée de la charte du parc avec la commune, dans laquelle l'ABC sera inscrit parmi les actions prioritaires. La place privilégiée de la commune au sein du comité de pilotage de l'ABC et son implication sur certains volets (démarches participatives) y seront mentionnées.

Le territoire comprend plusieurs Znieff de type I correspondant aux principaux reliefs du secteur (Monts Galbao, Monts Belvédère, Montagne Continent, Monts La Fumée et Pic Matécho).



Dans cette région, le climat équatorial, chaud et humide, est légèrement tempéré par l'altitude et une relative continentalité par rapport au littoral. Les températures présentent de forts écarts journaliers (jusqu'à 17°C la nuit). La pluviométrie (265 jours/an, 2500mm/an), la bonne capacité de rétention en eau des sols, jointe à l'altitude, confère au secteur le rôle d'un des principaux « châteaux d'eau » de la Guyane. Les fleuves Mana, Sinnamary et Approuague y prennent leur source ainsi que l'Inini, un grand affluent du Lawa (fleuve Maroni).

Un dense réseau de cours d'eau parcourt et façonnent ainsi un paysage vallonné. La multitude des conditions écologiques que présente le secteur

permet d'y observer une grande diversité de biotopes, principalement forestiers.

La Chaîne Inini-Camopi constitue une zone de grandes cuirasses d'altitude. Ces reliefs tabulaires, les plus élevés, sont couverts d'une forêt à tendance submontagnarde au-dessus de 500 mètres d'altitude, forêt à nuages caractéristique (riches en épiphytes, mousses et fougères arborescentes) dans les hautes vallées encaissées, qui évolue en une formation rabougrie sur les plateaux. Sur les versants et les montagnes de basse altitude, les sols sont riches et profonds et une des forêts tropicales les plus majestueuses du nord-est de l'Amérique du Sud s'y rencontre, avec une haute futaie d'arbres de grand diamètre et un sous-bois clair. Toutefois, de nombreuses zones de cambrouzes à bambou peuvent coloniser les versants accidentés et face aux vents, qui présentent généralement un massif forestier plus déstructuré (canopée non jointive, faciès lianescent...). Certaines collines granitiques abritent une forêt ombrophile de terre ferme qui, sur les pentes les plus fortes et certaines crêtes sommitales, a tendance à se dénuder pour évoluer vers des affleurements rocheux, voire des savanes-roche. Enfin, les bas-fonds sont occupés par des zones humides de forêt marécageuse, dominées par des peuplements en palmier (pinotières).

Ces milieux sont dans leur ensemble parcourus par un dense réseau de cours d'eau plus ou moins importants façonnant un paysage vallonné.

La région de Saül s'inscrit dans un axe floristique majeur pour le département. Les reliefs les plus élevés ayant servi de zone refuge lors des plus récents épisodes de savanisation, on y relève un endémisme marqué.

En effet, comme pour la plupart des massifs de la chaîne Inini-Camopi, ce sont tout particulièrement les hauts reliefs aux alentours du village qui présentent des forêts d'un grand intérêt esthétique, et surtout une très importante richesse spécifique avec, notamment, un certain lot de plantes endémiques ou rares (un tiers des espèces endémiques de Guyane). La région correspond en effet à une zone de refuge forestier quaternaire où l'écosystème forestier s'est développé dans toute sa complexité et sa biodiversité. Ainsi 42% des espèces végétales et 70% des essences forestières guyanaises y sont représentées. Près de 500 espèces n'ont été trouvées que dans ce secteur. Enfin sur 150 espèces endémiques de Guyane française, une cinquantaine y est représentée.



Il s'agit donc d'une des régions de Guyane présentant les plus forts taux de biodiversité, pour la flore comme pour la faune, avec de fortes originalités. Quelques chiffres par groupes taxonomiques pour la faune issus de la base de données du Parc amazonien viennent illustrer ce fait : 91 espèces de poissons, 80 espèces de reptiles, une centaine d'amphibiens, 450 espèces d'oiseaux et une centaine de mammifères. Pour autant si Saül a de longue date attiré scientifiques et naturalistes, l'inventaire des richesses spécifiques est loin d'être abouti.

## Partie II – Présentation du contexte environnemental & des enjeux du patrimoine naturel sur le territoire communal

### Saül, un patrimoine exceptionnel au coeur de l'Amazonie française

Au centre de la Guyane, le territoire communal de Saül s'étend sur 4 475 km<sup>2</sup> entièrement recouverts par l'écosystème forestier. Il compte un peu moins d'une centaine d'habitants, tous résidents dans un même village au coeur de ce vaste massif forestier.

Par sa localisation, Saül est un village unique caractérisé par son patrimoine naturel exceptionnel, avec un massif forestier remarquablement préservé et reconnu internationalement pour la richesse de sa biodiversité.

Patrimoines culturel et naturel y sont intimement liés et façonnent fortement le paysage aux environs du bourg : on rencontre ainsi de nombreux vestiges témoignant de l'occupation ancienne d'Amérindiens dans la région et une mosaïque paysagère reflétant les activités passées d'arpillage artisanal.



La commune fait aujourd'hui face à de nombreux enjeux relatifs au développement de l'économie locale et au maintien du cadre de vie. Au regard du fort potentiel en termes de valorisation conjointe de ses patrimoines naturels et culturels comme vecteur d'attractivité touristique, de création d'activité et de renforcement du lien identitaire des habitants à leur terroir, la municipalité a naturellement et volontairement orienté son économie vers l'écotourisme, et ce dès le milieu des années 90. Ainsi, des investissements très conséquents ont déjà été déployés en soutien au

développement local durable, avec pour exemple un réseau de sentiers pédestres permettant la découverte de ce haut lieu de la biodiversité amazonienne. Ces infrastructures représentent notamment un engagement de fonds publics de l'Etat et de l'Europe de plus de 235 000 euros entre 2010 et 2012. Depuis plusieurs années, le Parc amazonien avec le soutien de la Fondation GMF, y développe également le programme « Amazonie pour tous » qui vise à faciliter l'accès au site pour un public handicapé.

La région de Saül est traversée par la chaîne Inini-Camopi, d'orientation Ouest - Nord-ouest / Est - Sud-Est, comprenant les reliefs les plus élevés de Guyane (850 mètres d'alt. à Bellevue de l'Inini, point culminant de la Guyane). Les reliefs qui dominent sur la commune de Saül sont les monts Galbao et Belvédère (760m), forment un paysage accidenté. Le village de Saül est lui-même situé dans une cuvette naturelle ceinturée par les monts La Fumée et le mont Grand Bœuf Mort. Les basses altitudes correspondent aux bas fonds de la pénéplaine (50-100 m).

Le socle précambrien est constitué essentiellement de roches métamorphiques anciennes et volcaniques (schistes de la série de « Paramaca », péridotites, gabbros), ponctuellement traversées par des intrusions volcaniques et cristallines, parfois métamorphisées (dolérite, granites, gneiss caraïbe). Certains sommets sont couronnés d'une cuirasse latéritique d'altitude.

## Partie III – Descriptif de la démarche ABC

### Les objectifs du programme

Le but de cette démarche d'atlas de la biodiversité communale est *in fine* de constituer une aide à la décision pour la commune de Saül afin d'optimiser la préservation de son patrimoine naturel et mieux le valoriser encore.

Pour que son contenu soit le plus opérationnel possible, l'ABC devra permettre :

- D'apporter à la commune une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs, notamment par une traduction possible de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.
- De favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité propres au territoire par les élus et l'équipe technique municipale, les acteurs locaux et les habitants.
- De proposer dans le cadre d'une concertation locale, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces naturels de la commune, en vue également d'un renforcement de l'attractivité touristique de la commune par la mise en valeur des richesses de son patrimoine naturel.

Les objectifs généraux du programme ABC mené sur le territoire de la commune de Saül seront donc de contribuer à améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité, et notamment valoriser sa patrimonialité auprès des habitants.

Pour ce faire plusieurs objectifs opérationnels seront poursuivis :

- Compiler les travaux existants et compléter la connaissance par le biais d'inventaires et d'expertises spécifiques, sur des sites clés et dans des groupes taxonomiques identifiés pour leurs enjeux, afin d'aboutir à un état des lieux du patrimoine naturel du territoire communal.
- Identifier des zones du territoire sur lesquelles existent des enjeux hiérarchisés de connaissance, de conservation et de gestion, pour générer une meilleure prise en compte de la biodiversité.
- Impliquer et sensibiliser les élus, les habitants de Saül et les jeunes générations notamment, au regard de la biodiversité qui les entoure pour les rendre acteurs d'action en sa faveur.

L'opportunité de la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale devrait ici pouvoir, non seulement permettre une meilleure valorisation (bancairisation, structuration et spatialisation) des multiples données déjà acquises de manière privilégiée pour un site forestier de l'intérieur de la Guyane, mais également compléter les connaissances par des inventaires ciblés spécifiquement et spatialement et dynamiser l'effort actuel. Il devrait viser l'identification des orientations prioritaires pour poursuivre au-delà de la phase d'élaboration de l'atlas et guider ainsi localement à terme la stratégie sur la biodiversité. Il devra pour cela être conçu comme un véritable outil de porté à connaissance et d'aide à la compréhension des enjeux de biodiversité se posant sur le territoire communal.

### Contexte spécifique nécessitant une adaptation de la démarche ABC

Les adaptations par rapport à une démarche classique d'Atlas de la Biodiversité Communale concerneront la non exhaustivité du maillage de couverture du territoire, l'identification préalable et argumentée des groupes taxonomiques et des sites de prospection prioritaires, qui permet de s'affranchir au démarrage de l'ABC d'une démarche d'analyse-diagnostic pour définir les taxons à enjeux et leur plan de prospection.

#### ○ Couverture du territoire communal

La superficie du territoire communal de près de 450 000 hectares et les contraintes de son accessibilité, supposent qu'on ne peut aborder ici classiquement la notion d'atlas. Une adaptation de la démarche ABC est nécessaire car il sera impossible de l'appréhender par un maillage couvert de manière exhaustive ; en dehors

d'une approche cartographique des grands ensembles de paysages et d'habitats qui permet déjà de couvrir la totalité du territoire.

La cartographie de la biodiversité s'effectuera néanmoins à travers toutes les données existantes ou acquises dans le cadre de l'ABC qui seront rapportées à une maille adaptée à l'échelle du territoire. En fait, c'est plus particulièrement pour les données acquises par les nouveaux inventaires sur les groupes cibles étudiés durant l'ABC, que la couverture territoriale portera sur un réseau de sites clef prioritaires et non la totalité des mailles de l'espace communal.

Ce travail couplé à l'ensemble des données déjà existantes et bancarisées, permettra néanmoins de faire ressortir une cartographie de la biodiversité allant bien au-delà du réseau de sites majeurs (Znieff en particulier). Sur certains secteurs un maillage complémentaire et plus précis pourrait être défini si cela se révèle pertinent.

Une analyse des bases de données existantes croisée avec une approche cartographique, permettant d'identifier et de distinguer les sites connus plus ou moins partiellement des secteurs totalement inexplorés, sera proposée dans le cadre de l'ABC afin de contribuer à mieux identifier les zones d'enjeux de connaissance sur le territoire de la commune.

#### o Détermination préalable des groupes à inventorier en priorité

En contexte amazonien, le caractère lacunaire des connaissances sur la biodiversité est prégnant. S'il est inenvisageable dans le cadre d'un ABC de couvrir l'ensemble des groupes taxonomiques, des efforts devront être portés prioritairement :

- sur des groupes pour lesquels il existe des lacunes de connaissances bien identifiées et dont l'acquisition est réaliste, au regard du territoire concerné, de la mobilisation disponible en experts, du temps imparti dans le cadre de l'ABC ;
- sur des groupes également où il y aura une vraie plus value à compléter les inventaires déjà existants. Il s'agira notamment de mettre les enjeux de connaissance au regard des enjeux de conservation et de gestion ;
- sur des groupes « porteurs » (facilité de reconnaissance et d'observation, intérêt du public) pour développer une démarche participative dans le cadre de l'ABC.

Nous retiendrons par conséquent, en amont de la mise en œuvre de l'ABC, des groupes taxonomiques qui répondent à au moins deux de ces trois critères, à savoir les amphibiens, la faune malacologique, la flore fongique et les orchidées.

#### *Les amphibiens*

Une analyse diagnostic<sup>1</sup> a déjà pu être menée à l'échelle du territoire du Parc amazonien, s'appuyant sur les listes rouges régionales récemment établies pour la faune vertébrée de Guyane, mettant en évidence une hiérarchisation des espèces selon des enjeux de connaissance, de conservation et de gestion. Il y apparaît clairement que le groupe des amphibiens est particulièrement concerné avec de forts enjeux de connaissance et de conservation à l'échelle du Parc amazonien. C'est tout particulièrement le cas pour les amphibiens d'altitude, qui se révèlent d'autant plus pertinents dans le contexte des hauts reliefs de la région de Saül.

#### *La faune malacologique*

Si un ouvrage<sup>2</sup> est venu rassembler et diffuser l'état des connaissances en Guyane sur la faune malacologique, celle-ci reste globalement mal connue. Les données de mollusques terrestres et d'eau douce pour le centre de la Guyane demeurent ainsi particulièrement lacunaires en comparaison à la bande côtière.

De plus, ils constituent un groupe facilement reconnaissable par le grand public et les enfants, ce qui permet d'envisager une contribution intéressante au travers d'une démarche participative.

Du fait de l'introduction récente d'une espèce exotique envahissante (*Achatina immaculata*) dans le secteur proche du village de Saül, ce travail sur les escargots offrira un bon vecteur pour sensibiliser les habitants à cette problématique.

<sup>1</sup> Utilisation des listes rouges nationales pour la hiérarchisation des enjeux de biodiversité dans le Parc amazonien de Guyane – M. Dwynter, E. Courtois & B. Guguillon, sous presse, Les Cahiers scientifiques du Parc.

<sup>2</sup> Coquillages et escargots de Guyane – D. Massemin, D. Lamy, J.P. Pointier, O. Gargominy, Coll. Parthénope, Biotope Ed. 2009.

### La flore fongique

Là encore, il s'agit d'un groupe taxonomique dont la connaissance bien qu'en cours de développement, reste très imparfaite, notamment dans les espaces forestiers de l'intérieur de la Guyane, tant en altitude (hors sites d'inselberg) qu'en plaine (flats inondables). Il existe ainsi un vrai enjeu de connaissance de la flore fongique sur Saül, par sa localisation et le potentiel conféré par les types d'habitats présents.

Plusieurs sous-groupes de champignons offrent également un intérêt certain au regard de démarches participatives (reconnaissance aisée, présence toute l'année, usages et intérêt pédagogique...). Les basidiomycètes seront ainsi tout particulièrement privilégiés.

### Les orchidées

La région de Saül présente une richesse particulière en orchidées. Le peuplement a pu être appréhendé par diverses missions scientifiques de botanistes et les inventaires sont consignés à travers la collection de l'Herbier de Guyane et sa base de données AUBLET II, ainsi que diverses publications (rapports de mission, flore du centre de la Guyane). Par ailleurs, plusieurs habitants de Saül portent un très grand intérêt à cette flore, avec une connaissance fine des espèces, de leurs habitats et des stations présentes sur la commune. Pour autant, aucun recoupement n'a pour l'heure été fait entre les recensements académiques des scientifiques et la connaissance empirique de la population. Il existe donc un enjeu certain à valoriser cette connaissance des habitants par une démarche de science participative, permettant de compléter les inventaires scientifiques existants.

Cette meilleure connaissance et sensibilisation aux peuplements d'orchidées s'inscrit également dans un enjeu fort de préservation des espèces, celles protégées en particulier, pouvant être convoitées par des collectionneurs venant fréquenter régulièrement la commune.

### Autres groupes et espèces étudiés dans le cadre de l'ABC de Saül

#### ✓ *Plantes médicinales sauvages & agrobiodiversité*

Il paraît intéressant d'inscrire également dans la démarche ABC les plantes médicinales sauvages et la diversité des espèces cultivées, car ce sont des composantes de la biodiversité qui « parlent » directement aux habitants. La prise en compte de cette biodiversité dans l'ABC par un inventaire des espèces présentes en s'appuyant sur un recueil des connaissances de la population de Saül, à travers une démarche d'enquêtes participatives, prend tout son sens ici pour la population locale et représente un excellent vecteur pour aborder les patrimoines naturels.

#### ✓ *Les espèces végétales protégées dont *Astrocaryum minus**

Les espèces protégées de la flore guyanaise doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la gestion (aménagement et entretien) du réseau de sentiers de randonnée sur Saül. Il s'agit de mieux connaître les stations de présence et l'état des peuplements sur ces sites pour permettre une meilleure prise en compte (recommandations, cahier des charges, valorisation).

Une espèce très rare et en danger d'extinction de palmier, *Astrocaryum minus*, fait l'objet d'un Plan National d'Actions et plusieurs peuplements se retrouvent aux environs du village de Saül. La mise en œuvre par le Parc amazonien de certaines mesures du PNA, en particulier les prospections de recherche et cartographie de localisation des peuplements, pouvant là encore associer la contribution des habitants, doivent intégrer la démarche ABC.

#### o Définition du plan de prospection

Les connaissances acquises sur le territoire communal, l'importance de sa superficie et les contraintes fortes d'accessibilité des sites (régions montagneuses ou inondables sur 450 000 hectares, accès par hélicoptage), leur richesse avérée en biodiversité et intérêt potentiel au regard des groupes taxonomiques retenus prioritairement, les enjeux de conservation et de gestion qui s'y posent également, structurent les choix opérés à fortiori pour le plan de prospection de l'ABC de Saül.

Nous retiendrons ainsi trois sites clef pour développer prioritairement les inventaires et analyses des données : celui des monts Galbao, du flat de la crique Limonade et le réseau des sentiers de randonnées de Saül. Ils présentent tous les trois l'avantage d'être suffisamment accessibles depuis le village de Saül pour envisager le déploiement de dispositifs d'inventaires sans trop de difficultés logistiques (et donc financière). Ce plan de



prospection correspondra également à des zones de forts enjeux et restera ainsi parfaitement connecté à l'objectif fondamental des ABC de l'identification et de la connaissance de ce type d'espace pour la prise en compte de leur patrimoine.

#### *Les monts Golbao*

Ce site retiendra toute l'attention de la démarche ABC car il constitue un des plus hauts reliefs de Guyane, avec une forêt sommitale sub-montagnarde à nuages relativement accessible de puis le village de Saül. Son potentiel en biodiversité a déjà été mis en évidence (flore endémique principalement), mais il n'en demeure pas moins sous prospecté en termes d'inventaires faunistiques et floristiques, et inexploré sur plusieurs versants. Il présente tout particulièrement un enjeu important pour les amphibiens d'altitude et la flore fongique d'altitude (hors zone d'inselberg) demeure mal connue en Guyane.

#### *Le flot de la crique limonade*

Il s'agit d'un ensemble de forêts plus ou moins inondables de basses altitudes sur lesquelles il existe de fortes convoitises et menaces par l'exploitation minière aurifère. Si plusieurs études de connaissances en biodiversité y ont déjà été menées par le passé (études d'impact, programme Diadema), le renseignement des enjeux et intérêts patrimoniaux reste fondamental ici pour leur prise en compte et en assurer leur préservation dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire communal. Le site offre en outre un fort potentiel pour les groupes taxonomiques prioritaires qui seront retenus dans le cadre de cet ABC (connaissance des peuplements en forêt de plaine dans l'intérieur de la Guyane). Enfin, la crique Limonade représente un secteur fortement approprié par les habitants de Saül (pêche, baignade) dont la connaissance et sa valorisation intéresseront plus facilement la population locale.

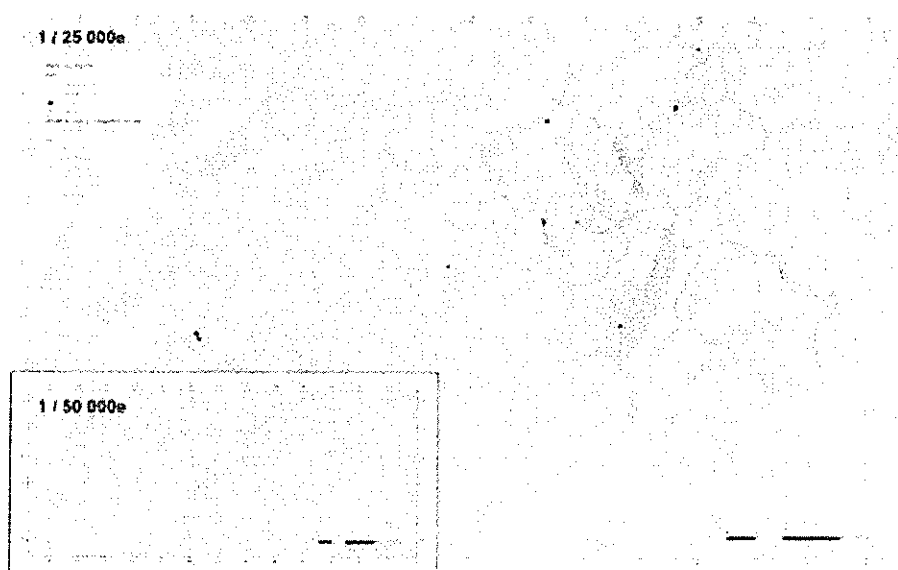
#### *Les sentiers de randonnées*

Le réseau des sentiers de randonnées existant autour de Saül, constitue un site privilégié pour la prospection et mené des inventaires. Par sa fréquentation touristique, il représente également un atout pour la mise en place de dispositif participatif à l'ABC et révèle un enjeu fort de mise en valeur de ses patrimoines naturels.

#### *Autres sites, le village et les alentours (abattis)*

De même le village lui-même et ses proches alentours (secteurs des abattis) constituent un terrain privilégié pour mener des démarches de sciences participatives impliquant la population locale et les jeunes scolaires du village.

#### Carte de localisation des sites d'étude sur le territoire communal



### **Adéquation aux critères d'un ABC**

- Travail en partenariat pour le montage, la mise en œuvre et la valorisation de l'ABC entre le Parc National et la commune. Dans le cas spécifique de Saül, c'est le Parc amazonien qui assurera la mise en œuvre de l'ABC, conformément à ce qui est convenu dans le cadre de la révision de la convention d'application de la charte qui intégrera explicitement cette action dans ses priorités. Cette réalisation se fera dans un cadre partenarial et de co-construction avec la commune : veuveur de programmes par les sites, constitution d'un comité de pilotage avec implication forte de la commune, contribution de la commune à la mise en œuvre de certains volets (relai pour inventaire participatif des visiteurs, enquête et inventaire citoyens des habitants, déploiement de l'ABC dans le cadre du périscolaire) et enfin une valorisation par le PAG de l'ABC, ses résultats et recommandations auprès du conseil municipal et des habitants.
- Cohérence conservée avec les étapes du guide du MEEM d'octobre 2014 : «Atlas de la biodiversité communale : S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, guide ABC ». Les adaptations prévues et nécessaires au regard du contexte spécifique du territoire communal de Saül, ne viendront pas remettre en cause l'architecture des ABC, à savoir :
  - Travail bibliographique et compilation des connaissances
  - Détermination des groupes à inventorier
  - Définition du plan de prospection
  - Lancement et animation de la démarche
  - Réalisation des inventaires et identification des enjeux
  - Hiérarchisation des zones à enjeux
  - Restitution des résultats et livrables
    - ✓ Bancarisation et SIG
    - ✓ Synthèses sur habitats et espèces
    - ✓ Zonages existants
    - ✓ Continuités écologiques
    - ✓ Enjeux de biodiversité (connaissance et conservation)
    - ✓ Pistes d'actions pour la biodiversité (amélioration des connaissances d'inventaires, recommandations pour la conservation et la gestion du territoire communal)
    - ✓ Cartographies
    - ✓ Restitution (orale & rapports et supports de communication) et accessibilité numérique aux résultats
- Etude d'au moins 3 groupes taxonomiques. Si les inventaires connus pour l'ensemble des groupes taxonomiques connus déjà étudiés à Saül seront capitalisés et valorisés dans l'ABC, les nouveaux inventaires sur le terrain qui seront programmés dans le cadre de cet ABC seront ciblés prioritairement sur quatre groupes au regard de leurs enjeux de connaissance et/ou de conservation.
- Production a minima d'une cartographie de synthèse des enjeux de biodiversité sur la commune et une cartographie de l'occupation du sol et des habitats/formations végétales sur la commune.
- Etablissement de pistes d'actions, dans le champ de compétence de la commune, suite à l'élaboration de l'ABC pour prendre en compte les enjeux de biodiversité identifiés. Il s'agit bien là d'un des objectifs et résultats attendus de cette démarche ABC : mieux préciser les enjeux, identifier les mesures d'une meilleure préservation/gestion, ainsi que favoriser la mise en valeur des patrimoines naturels au sein d'une dynamique de développement local durable engagée par la commune de Saül à travers l'écotourisme.
- Versement des données obtenues au Système d'Information sur la Nature et les Paysages et publication des livrables de l'ABC sur site internet. Le Parc amazonien de Guyane est signataire de la charte du SINP et contribue annuellement au versement de ses données dans le SINP pour contribuer à l'INPN. Toutes les données produites seront publiques. Les résultats de l'ABC seront publiés et consultables sur Géonature (mise en application de l'outil en cours au sein des Parcs nationaux).
- Réalisation de l'ABC en 36 mois.
- Mettre en place des opérations de mobilisation citoyenne autour de l'ABC. Plusieurs démarches participatives seront engagées : sollicitation des visiteurs sur les sentiers de randonnées, enquêtes pour capitalisation des connaissances empiriques des habitants, mobilisation des jeunes au sein des activités périscolaires.
- Utilisation de protocoles d'inventaire labellisés par des organismes reconnus (MNHN, FCBN, Vigie Nature...). Les protocoles, à minima pour les trois groupes taxonomiques prioritaires étudiés, correspondront à des protocoles faisant référence, éprouvés en contexte amazonien par les équipes spécialistes d'organismes de recherche (CNRS, MNHN).
- Mise en place de suivis post-ABC sur des éléments de biodiversité étudiés dans le cadre de l'ABC. Ils sont pour certains déjà prévus avec les suivis de populations d'amphibiens d'altitude par exemple, la surveillance des stations d'espèces protégées le long des sentiers de randonnées au regard des opérations d'entretien en particulier.
- Faire un retour d'expérience sur l'ABC et sa mise en œuvre en fin d'étude. Une analyse évaluative de l'ensemble des actions menées sera faite afin d'en tirer les enseignements et établir un guide de recommandations pour la mise en œuvre d'une démarche ABC dans le contexte de la Guyane.

## Axes structurant - Déroulé du programme - Aspects méthodologiques

Pour rappel, dans le cadre de l'adhésion de la commune à la charte du Parc amazonien de Guyane et au vu des contraintes techniques et financières des communes d'Outre-Mer en général, la municipalité de Saül à travers la convention d'application de la charte s'est accordée sur le principe que le Parc amazonien sera porteur de la démarche ABC. Ceci permettra à l'AFB de contractualiser directement avec le PAG pour la réalisation de cet atlas. A travers cette convention, la commune désignera nominativement un élu référent en charge du suivi de réalisation de l'ABC et interlocuteur du Parc national.

Des partenaires seront également associés à la maîtrise d'œuvre pour l'inventaire de certains compartiments. Dans cet objectif, le parc national engagera toutes les actions nécessaires au bon déroulé du projet tel que spécifié dans la suite du présent document.

Le programme ABC appliqué à l'échelle du territoire communal s'effectuera dans le respect du guide produit en octobre 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « Atlas de la biodiversité communale : s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, guide ABC ».

### o Lancement de la démarche

Une réunion d'information dont le périmètre sera défini avec le maire sera organisée en fin d'année 2017 pour lancer l'ABC, afin de faire connaître la démarche, ses objectifs et le travail qui va être engagé. Elle s'adressera aux élus, acteurs locaux et habitants. La forme qu'elle prendra et les supports de communication seront concertés et travaillés en amont de la manière la plus adaptée au public ciblé.

Au démarrage, un comité de pilotage sera mis en place incluant pour la commune l'élu référent désigné pour le suivi de l'ABC.

### o Etat initial des connaissances - Compilation des connaissances, synthèse bibliographique.

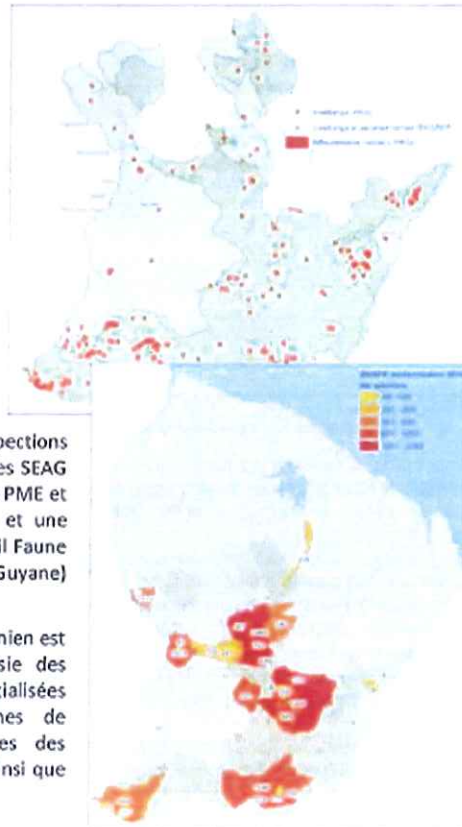
L'identification et l'analyse des documents et données utiles devra contribuer à la réalisation du diagnostic des enjeux de biodiversité sur le territoire.

Une première étape dans la constitution d'un atlas de la biodiversité consistera en toute logique à compiler l'ensemble des données déjà existantes sur les composantes de la biodiversité du territoire communal, en les cadrant dans une approche spatialisée répondant à un objectif d'atlas mais adaptée au contexte local.

#### Concernant la faune et la flore

Le Parc amazonien dispose de manière opérationnelle d'une base de données faune géo-référencées qui est alimentée par les observations directes des agents du parc, les résultats de l'inventaire ZNIEFF et des programmes scientifiques menés sur le territoire (programme de recherche Diadema, d'inventaire biodiversité et d'écologie du Labex CEBA, prospections herpétologiques, inventaires pluriannuels entomologiques SEAG et inventaires des odonates et des phasmes, programme PME et DIAG Hydreco, relevés IKA et STOC), par un partage et une mutualisation des données via les partenariats avec l'outil Faune Guyane (base de données participative à l'échelle de la Guyane) et avec le SINP.

Pour la flore une base de données interne au Parc amazonien est en cours de structuration, mais un masque de saisie des observations permet déjà une remontée de données spatialisées de manière centralisée au service des patrimoines de l'Etablissement. Plusieurs milliers de données issues des observations de terrain des agents du Parc amazonien ainsi que



des inventaires ZNIEFF et de la base AUBLET II de l'Herbier de Guyane (IRD) peuvent déjà intégrer un SIG. Un inventaire approfondi de la famille des passiflores a également été mené en 2017 par le CNRS et ces données intégreront l'ABC.



Un certain nombre de données existantes sur la faune et de manière importante sur la flore (rapports de mission de J.J. de Granville, Flore de Saül par Scott A. Mori en particulier), n'est pas en l'état actuel intégré sous forme de base de données géo-référencées. Ces données sont disponibles à travers la littérature, rapports d'étude et publications scientifiques, pour lesquelles le Parc amazonien a entrepris un travail de recueil et de saisie, qu'il conviendra de poursuivre et renforcer de manière privilégiée pour le secteur de Saül dans le cadre de ce travail d'atlas. L'objectif étant de pouvoir capitaliser 100% des données existantes au sein des bases de données faune et flore du parc, avec un géo-référencement aussi précis que possible.

#### Autres données

Certains aspects socio-économiques et tendances évolutives seront intégrés ici en identifiant les activités locales et leurs impacts positifs et négatifs sur la biodiversité (activités extractives, agricoles, touristiques, etc.).

Les données cartographiques concernant l'occupation du sol, le réseau hydrographique, la topographie, la géologie, la géomorphologie et les habitats, constitueront des éléments importants intégrés à l'analyse. Ces données seront fournies par le SIG du Parc amazonien.



#### Les ressources de données naturaliste disponibles

Concernant les données naturalistes, elles seront issues :

- d'une part, de la bibliographie (littérature grise, publications, rapports d'études d'impact...). Les atlas de répartition de la biodiversité et autres publications référencées sur les différents groupes taxonomiques et les habitats naturels seront ainsi exploités ;
- d'autre part, des bases de données « publiques » (bases sur les patrimoines et programmes scientifiques du Parc amazonien incluant les inventaires ZNIEFF, recoupement avec le système d'information pour la nature et les paysages, bases de données d'autres acteurs notamment scientifiques (Hydreco (poissons et invertébrés aquatiques), CNRS avec plateforme Guianensis du Labex CEBA, IRD Base flore AUBLET II, UMR AMAP base de données arbres), et associations naturalistes et de protection de la nature et de l'environnement (SEAG (entomologie), GEPOG via l'outil participatif Faune-Guyane en partage de données conventionné avec le Parc amazonien).

Signalons ici la problématique de l'inexistence d'une base flore régionale (hors base des collections de l'Herbier de Guyane). Enfin, nous devons tenir compte également du fait que TAXREF reste aujourd'hui limité dans son utilisation en Guyane (en dehors des groupes de faune vertébrés mis à jour). De nombreux groupes étudiés sont peu connus et leurs taxons n'existent pas toujours dans ce référentiel lorsqu'ils peuvent déjà être rattachés à un taxon spécifique.

o Réalisation des inventaires complémentaires à mener

Les inventaires complémentaires identifiés et prioritairement retenus dans le cadre de l'ABC pour la connaissance de la biodiversité sur le territoire de Saül, seront menés par le Parc national avec ses partenaires scientifiques, naturalistes, et en s'appuyant également sur des démarches de sciences participatives.

Concernant les monts Galbao, une mission spécifique de poursuite de la reconnaissance du site sera menée au cours de la première année du programme ABC. Elle sera faite en itinérance le long des crêtes du massif dans les secteurs encore inexplorés des monts Galbao. Elles mobiliseront entre trois et cinq agents du parc (moniteurs forestiers, technicien écologie et responsable scientifique) qui seront accompagnés à minima de quelques experts dans des domaines clef de l'ABC (habitats, amphibiens). Il s'agira de compléter la connaissance et le repérage territorial de l'ensemble du site, afin d'optimiser par la suite le déploiement des inventaires. Les opportunités offertes par cette mission de reconnaissance et l'ensemble des prospections ciblées sur les taxons prioritaires et pour chaque site, seront saisies par les agents du parc pour compléter les inventaires d'autres groupes taxonomiques (flore du sous-bois d'altitude en particulier).

✓ *Les inventaires herpétologiques*

Un inventaire approfondi des amphibiens d'altitude dans le massif des monts Galbao sera mené, à la fois pour mieux caractériser le peuplement et confirmer la présence d'espèces indicatrices des changements climatiques en perspectives de la mise en place de suivis à long terme. Ces prospections seront menées le long de gradients



altitudinaux par deux experts (CSRPN) accompagnés d'agents du Parc national. Ils appliqueront le protocole présenté dans Courtois et al. 2015 (Oryx) en couplant des transects de comptage audio à 400m, 600m et 750m et des points d'enregistrement par enregistreurs automatiques SM2 le long de transects altitudinaux.

Le site de la crique Limonade fera également l'objet d'une mission de prospection, essentiellement en réalisant des transects audio sur des linéaires, en vue de compléter l'inventaire des amphibiens des zones basses forestières du centre de la Guyane, dont les peuplements d'amphibiens demeurent méconnus et

potentiellement intéressants.

Chacune de ces missions d'une dizaine de jours, s'effectuera en début de saison des pluies (janvier-février), période optimale (reproduction) pour la détection des espèces.

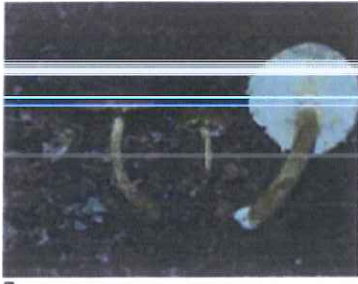
✓ *Les inventaires malacologiques*

Les inventaires seront réalisés essentiellement par l'organisation de deux missions d'une quinzaine de jours chacune, l'une en saison sèche, l'autre en saison des pluies, permettant de couvrir sur la durée du programme les trois sites clef de l'ABC de Saül. Elles seront assurées par un expert du MNHN accompagné de deux personnels techniques.

Une démarche de science participative sera proposée aux scolaires (ou périscolaires) de la commune ainsi qu'aux visiteurs (inventaires par prises photographiques, transects linéaires de proximité), contribuant à la connaissance générale de l'inventaire de ce groupe taxonomique.

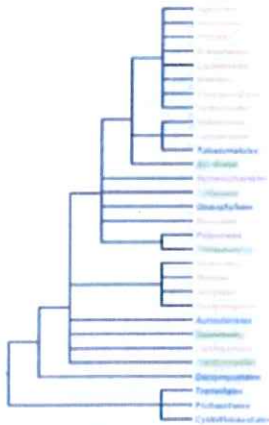


✓ *Les inventaires de la flore fongique*



Chacun des trois sites clef retenus à cet ABC fera l'objet d'une mission d'une dizaine de jour pour l'inventaire du peuplement en champignon. Une mission annuelle sur toute la durée du programme sera ainsi menée en inter-saison (juin/juillet), période la plus propice aux inventaires de ces taxons en milieu forestier guyanais.

Le protocole s'appuiera sur un dispositif de relevés par placettes, qui a démontré par ailleurs une meilleure efficacité que des transects linéaires. Les données obtenues permettront ainsi d'effectuer des comparaisons avec d'autres stations étudiées en Guyane. Ce dispositif s'adaptera aux caractéristiques des sites (gradient altitudinal sur Galbao par exemple) mais couvrira, à raison de 3 placettes par grands types, les principaux milieux présents.



Ces missions mobiliseront chaque fois 4 à 5 experts sur le terrain, accompagnés d'un technicien ou étudiant stagiaire. Les experts (de divers organismes scientifiques) varieront en fonction du site et des milieux étudiés, des groupes taxonomiques de la flore en fonge seront en effet ciblés pour optimiser l'intérêt des inventaires produits (expertise en fonge de forêt submontagnarde par exemple). Les groupes ayant un sens plus importants que d'autres sur un plan écologique et fonctionnel seront également privilégiés.

La figure ci-contre montre la représentativité des expertises prévues au regard de l'arbre phylogénétique des Basidiomycètes. En orange les groupes couverts par l'équipe socle de 4 experts qui sera mobilisée. Dans les autres couleurs, les groupes couverts respectivement par la mobilisation d'un expert supplémentaire.

Des analyses en biologie moléculaire seront également prévues sur des spécimens récoltés, indispensables pour préciser certaines identifications. Afin de disposer relativement rapidement des résultats dans le temps de

l'ABC, les échantillons seront envoyés à analyses à la suite de chaque mission.

Enfin, certains groupes de champignons se prêtant bien à des démarches de sciences participatives (tels les polypores présents toute l'année, facilement reconnaissable, ayant des usages), feront l'objet d'inventaires pouvant également mobilisés visiteurs et jeunes publics (scolaires). Certains experts qui seront mobilisés ont d'ailleurs une expérience dans de telles démarches participatives et d'animations pédagogiques.



✓ *Les autres démarches d'inventaires*

Un travail de complément d'inventaire de la flore du sous-bois de Saül, plus particulièrement à travers les sentiers de randonnée de la commune, est engagé depuis un an par le Parc amazonien au travers des prospections régulières de son technicien écologie. D'une manière générale il conviendra de poursuivre cet inventaire tout au long de la démarche ABC, couplé à une base de données photographiques, dans le but d'éditer à terme un ouvrage grand public sur la flore commune des sous-bois de la forêt guyanaise et présentant également des espèces remarquables du massif forestier de la commune.

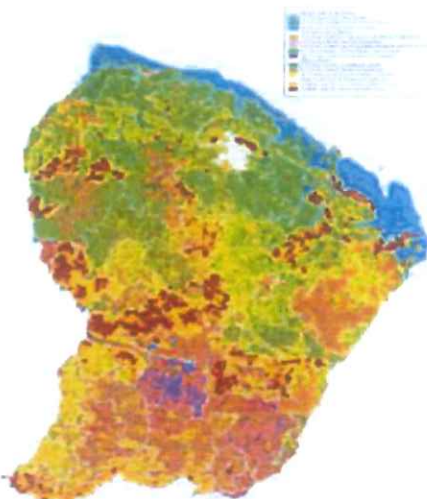


Ce travail pourra être associé à une démarche participative des usagers des sentiers qui les mobilisera dans la remontée d'observations (photographiques) géolocalisées des inflorescences en particulier, qui facilitera le travail d'identification et d'enrichissement de l'inventaire.

Une attention toute particulière sera portée sur le recensement des espèces protégées et leurs stations le long des sentiers, dans la perspective d'une meilleure prise en compte pour la gestion (entretien et aménagement) de ces infrastructures de randonnées.

Enfin, une série d'enquêtes et de recueil de connaissance sera réalisée auprès des habitants de Saül afin de capitaliser la connaissance empirique qu'ils détiennent sur les richesses en orchidées, plantes sauvages médicinales et la biodiversité cultivée. Ces données viendront compléter l'inventaire global de la biodiversité présente sur la commune, valoriseront la connaissance des habitants, les impliqueront et permettront de leur part une meilleure reconnaissance de l'atlas.

o Cartographie des milieux, habitats et paysages



Un programme régional mené ces dernières années par l'ONF avec un partenariat fort du Parc amazonien sur le sud de la Guyane, a permis d'identifier et cartographier les grandes unités paysagères et la mosaïque d'habitats forestiers sous une approche des modèles géomorphologiques et des formations végétales associées.

Par ailleurs, le Parc amazonien par son service SIG, a développé une méthode par traitement d'images satellitaires permettant de cartographier un certain nombre de formations végétales particulières (cambrouses, savanes-roches, palmeraies, forêts à nuage d'altitude et de plaine, etc.).



Les résultats de ces travaux sont d'ores et déjà disponibles et permettront d'élaborer, moyennant certaines vérifications de terrain, une cartographie des unités de paysages, des grands habitats forestiers structurant et des formations végétales particulières à l'échelle du territoire communal de Saül.

Cette approche spatialisée sera enrichie par un ensemble de données thématiques disponibles au sein du SIG du Parc amazonien: hydrographie, topographie, géologie, etc.

Le croisement de toutes ces données permettra d'affiner à l'échelle du territoire concerné, la définition et la spatialisation des milieux naturels.

Une description des différents habitats présents sur la commune sera faite (sur la base des travaux ONF et ZNIEFF), précisant également leurs espèces caractéristiques.



Pour deux sites prioritaires de l'ABC, les monts Galbao et la crique Limonade, l'expertise de l'ONF sera mobilisée par des missions spécifiques sur le terrain qui développera un protocole HABITAT adapté permettant une caractérisation des milieux présents à une plus grande échelle.

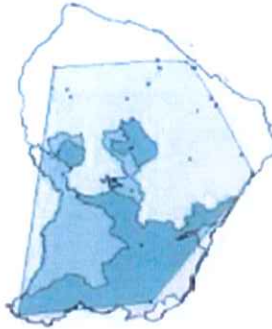
o Evaluation patrimoniale de la biodiversité

Une approche d'évaluation patrimoniale par groupe taxonomique sera proposée, permettant de mieux mettre en avant les intérêts et enjeux de la biodiversité connue du territoire communal dans le cadre régional. Elle sera basée notamment sur les critères de définition des espèces déterminantes ZNIEFF, de leur statut UICN, de leur statut d'espèces protégées, en calculant un pourcentage d'espèces régionales recensées sur le territoire communal.

De manière optionnelle à ce stade, un recensement des spécimens types issus du territoire communal ayant servi à la description de nouvelles espèces pour la science pourrait éventuellement être réalisé en partenariat avec l'UMS PatriNat (MNHN).

o Mise à jour de l'identification et de la hiérarchisation des enjeux de connaissance, d'inventaires et de conservation et ces secteurs associés.

Les équipes techniques du Parc amazonien, avec l'appui de son Conseil scientifique sous forme d'un groupe de travail spécifique, sont engagées dans une démarche d'identification objective des priorités de connaissance et de conservation sur son territoire, en particulier en zone de cœur de parc. Ce travail déjà avancé doit permettre de trouver une déclinaison locale, territorialisée à la commune de Saül dans le cadre de ce projet d'atlas.



En disposant des inventaires de biodiversité à jour, intégrant les résultats finaux des travaux menés sur le terrain pour l'ABC, une analyse des enjeux de connaissance et de conservation sur la commune, dans un premier temps en faune vertébré (mammifères, oiseaux et reptiles-amphibiens) ainsi qu'en poissons sera réalisée. Elle s'appuiera sur un traitement statistique et cartographique mis en place pour la priorisation de ces enjeux à l'échelle du Parc amazonien. A partir des listes rouges régionales UICN et le statut de menace des espèces, l'analyse sous R de leur aire de répartition (polygone convexe de la zone d'occurrence de l'espèce) et de leurs localités (nombre de mailles 2kmx2km) permettra d'évaluer objectivement la part de responsabilité qui incombe au territoire communal de Saül en

termes de connaissance et de conservation de ces éléments de la biodiversité. Des priorités d'inventaire spatialisées (mailles clés), en termes d'espèce mais également de secteurs lacunaires seront ainsi révélées ou confirmées de manière très objective. Ce travail pourrait également être couplé avec une lecture des habitats.

Les données flore dans le cadre des listes rouges régionales UICN n'étant pas encore abouties, il ne pourra être envisagé une démarche d'analyse similaire qu'en 2019 au plus tôt.

o Bancarisation et S.G

Pour les espèces, un tableau informatique sera créé en indiquant a minima le nom de l'espèce (nom scientifique), l'identifiant de référence TAXREF, la date d'observation, le nom de l'observateur, l'état de conservation/degré de menaces (listes rouges), le statut juridique de protection et l'identifiant du polygone « habitat » où l'espèce a été contactée. Les coordonnées GPS localisant les espèces contactées seront précisées autant que possible dans une colonne supplémentaire. L'ensemble de ces informations existantes ou produites par l'ABC seront bancarisées au sein de la base de données sur les patrimoines du Parc amazonien, prochainement transférée sur l'application en ligne et consultable « Geonature ».

De manière systématique, l'ensemble des données de l'ABC sera intégré à un système d'informations géographiques. La jointure entre la table des polygones thématiques et les tableaux sur les espèces permettra de réaliser les productions cartographiques spécifiques et par groupes taxonomiques et les cartes de synthèse et des enjeux.

o Temps d'animation et de restitutions intermédiaires

Tout au long du programme de l'ABC, au-delà de la réunion de lancement et de la phase de restitution finale, des temps d'animations et de restitutions intermédiaires (une réunion annuelle de bilan d'étape) seront organisés (dans le cadre du déroulement des démarches participatives, des animations pédagogiques, des rendez-vous d'information avec la population et du fonctionnement du Comité de pilotage).

o Rédaction d'une synthèse et restitution finale

*Cf. chapitre Résultats attendus – Restitutions & livrables*



## Animation du programme – Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux – démarches participatives

L'animation sera définie pour être la plus efficiente possible au regard de l'enjeu déterminant que constitue la compréhension et l'acceptabilité de la démarche et de ses résultats. La forme qu'elle prendra et les supports de communication seront concertés et travaillés en amont de la manière la plus adaptée au public ciblé.

Un comité de pilotage incluant pour la commune l'élu référent désigné pour le suivi de l'ABC, sera mis en place au démarrage. Cette démarche ABC sera conçue dans un cadre de concertation d'amont en aval avec la municipalité, pour son appropriation par cette dernière. Ce projet d'atlas sera ainsi intégré comme une des actions prioritaires figurant au renouvellement de la convention d'application de la charte du Parc amazonien entre la commune et l'Établissement public.

Un dispositif d'information et de restitution intermédiaire pour le suivi par les habitants sera organisé localement.

Ce dispositif pourra être défini en concertation dès le démarrage de l'ABC, en fonction des besoins exprimés par les habitants et des moyens disponibles.

Cette animation du programme auprès des habitants sera renforcée par le volet de sciences participatives qui sera mis en œuvre pour l'ABC et impliquera les habitants dans la démarche.

Une mobilisation citoyenne habitants/visiteurs en sciences participatives sera également recherchée. Elle prendra forme au travers d'enquêtes coordonnées et animées par le Parc amazonien avec potentiellement l'appui souhaité de la Mairie de Saül et d'une association locale (PANGA). Pour cette dernière, il sera envisagé un accompagnement en renforcement de capacité, permettant de faire émerger localement une compétence en médiation sur les sujets scientifiques et de biodiversité. Des supports adaptés seront conçus pour inciter et faciliter la remontée des observations.

Les démarches participatives, de mobilisation et de sensibilisation autour de la biodiversité, mises en œuvre à travers l'ABC, se tourneront également et de manière fondamentale vers le public scolaire et périscolaire (animations assurées par les agents du parc). Les jeunes du village de Saül seront ainsi sensibilisés au patrimoine naturel, aux enjeux de biodiversité, et impliqués directement comme acteurs de certains inventaires, dans l'esprit « Vigie nature à l'école ».

Toutes les équipes scientifiques qui viendront travailler dans le cadre de l'ABC seront amenées à intervenir dans le cadre d'animations pédagogiques grand public et scolaires. Conçus comme de véritables rencontres, ces temps privilégiés permettront de présenter et d'informer sur les sujets concernés.

Pour tout cela, les choix opérés dans les groupes taxonomiques (orchidées et inflorescences du sous-bois, escargots, champignons, plantes médicinales et agrobiodiversité) seront des vecteurs propices à des démarches participatives. L'ensemble des données produites dans ce cadre participatif sera bancarisé, validé et intégrera ainsi l'inventaire de l'atlas.



### **Un effort particulier pour capitaliser le retour d'expériences**

L'équipe du Parc amazonien s'entourera des compétences et expertises du GRAINE Guyane dans les démarches participatives, de concertation et de sensibilisation. Un accompagnement sera mené dans :

- la co-construction méthodologique en amont et par points semestriels partagés pour réajustements,
- l'observation et le suivi des étapes clef (lancement, temps de restitutions intermédiaires et finales),
- la formation d'un acteur local à la médiation environnementale,
- l'évaluation finale et la production d'un memorandum avec préconisations pour l'essaimage de démarches participatives ABC adaptées au contexte guyanais.

« Nature biodiversité : tous concernés !

Réfléchir, impliquer, accompagner les citoyens à la participation active et organisée sur la biodiversité, est une des premières clefs de sa préservation. Il s'agit de s'appuyer sur les associations, les enseignants, et tous ceux qui aiment la nature ou ont goût pour elle et les sciences associées, l'essentielle étant l'écologie, pour aider la population toute entière à se réapproprier cette nature dont nous ne pouvons pas nous passer. C'est par l'action de tous, avec une société civile avertie et bien armée au plan méthodologique, que les décideurs pourront mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans leur politique locale. »

Camille Guédon, directrice du GRAINE Guyane

## Résultats attendus – Restitutions et livrables

### ○ Le document de synthèse

Une attention particulière sera portée au document de restitution de l'ABC et à son contenu afin qu'il soit synthétique, pédagogique et compréhensible par le plus grand nombre.

Le programme ABC devra permettre d'aboutir à une connaissance relativement fine et opérationnelle de la biodiversité et de ses enjeux sur les secteurs prioritaires du territoire. L'organisation de la restitution de cette connaissance portera en premier lieu sur un rapport de synthèse des résultats de l'ABC, se conformant à un minimum de structuration et d'informations communes aux ABC nationaux et cadrées par le guide méthodologique du Ministère de 2014.

L'ensemble prendra la forme d'un atlas papier où se mêleront cartes, tableaux de synthèses et illustrations. Le document comprendra notamment :

- Les cartes des zones prospectées ;
- Des tableaux de synthèses par groupe taxonomiques ;
- Des textes pédagogiques et illustrés dans lesquels seront précisés les enjeux en termes de connaissance, de conservation mais aussi de valorisation et sensibilisation envers les publics ;
- Une analyse cartographique synthétique basée sur une carte des unités paysagère et faisant ressortir les enjeux communaux ;
- Des pistes d'action pouvant être mises en œuvre pour contribuer à y répondre.

### *Les synthèses sur les habitats et les espèces*

Elles comprendront des données de synthèse chiffrées sur la diversité des habitats et des espèces (par groupe taxonomique) présents.

Pour chaque groupe d'espèces et chaque type d'habitats présents, des éléments informatifs seront apportés, sous forme de fiches synthétiques descriptives avec, le cas échéant, des précisions sur la répartition, les dynamiques, le statut et l'état de conservation. Une annexe reprendra la liste de la totalité des espèces recensées sur le territoire pour chaque groupe taxonomique retenu. Pour les habitats, ces fiches feront le lien avec leur localisation sur le territoire et avec les espèces qui y sont recensées. La part prise par chaque grand type d'habitat au regard de la superficie totale de la commune et le niveau de représentativité par rapport à l'ensemble du territoire Guyanais pourra être présenté. Un focus sera fait pour certaines espèces et certains habitats jugés pertinents, tout particulièrement dans les groupes taxonomiques et pour les habitats des sites étudiés en priorité dans le cadre de l'ABC, ainsi que pour les éventuelles espèces découvertes ou redécouvertes.

Si nécessaire, certaines informations comme en particulier les stations d'espèces « sensibles », auront un format adapté garantissant un niveau de confidentialité suffisant.

La description de la situation des espèces exotiques envahissantes sera également réalisée.

### *Les orientations de prospections ultérieures*

L'ABC devra fournir l'information permettant d'identifier les inventaires complémentaires nécessaires à mener ultérieurement pour améliorer encore la connaissance de la biodiversité de la commune.

Pour cela, le niveau de complétude des inventaires des groupes taxonomiques sera examiné au regard des listes des espèces potentiellement présentes, issues de l'inventaire régional de Guyane, ainsi qu'en établissant, le cas échéant, la courbe cumulée des espèces recensées selon l'effort de prospection réalisé. Ces éléments permettront de donner un indicateur pour identifier les groupes nécessitant plus prioritairement la poursuite d'un effort d'inventaire.

Parallèlement, une analyse comparative des mailles disposant ou en carence de données/effort de prospection, et de leur potentiel d'occurrence des espèces hiérarchisées en termes d'enjeux de connaissance et de conservation, permettra d'établir les zones prioritaires restant à inventorier à l'avenir.

Une carte des prospections complémentaires à réaliser pourra ainsi être proposée.

### *Les enjeux de biodiversité*

Les différents enjeux de biodiversité seront présentés de manière synthétique soit par habitat, par espèce, par espace communal selon les analyses du diagnostic. L'objectif visera à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC.

#### ✓ *Les zonages existants & les continuités écologiques*

L'objectif de cette partie sera de rappeler et d'expliquer les espaces ayant un statut juridique particulier, qui concourent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité. L'enjeu consiste à expliquer de manière synthétique leurs contextes et objectifs ainsi que les implications des outils présents et des aspects juridiques afin que les élus, les acteurs et la population de la commune puissent mieux se les approprier.

Le dossier présentera notamment sous forme cartographique les principales continuités et solidarités écologiques identifiées et leurs enjeux, selon les différents secteurs de la commune et avec les territoires limitrophes (échelle supracommunale), les zonages existants (statut de protection), les usages, pressions et menaces.

#### ○ Les productions cartographiques

Les résultats de l'ABC et les enjeux identifiés seront aussi matérialisés sous forme de cartographies de synthèse, parties prenantes du rapport. Ces cartes seront facilement lisibles, pédagogiques et pertinentes car illustrant les informations essentielles. Elles seront explicites de façon à éviter des interprétations trop rapides pouvant conduire à des incompréhensions.

Les échelles de rendus seront déterminées au regard des fonds cartographiques disponibles et surtout adaptées à la nature des données de synthèse et des informations à illustrer prioritairement pour la commune.

#### ○ La restitution orale

Au-delà des temps d'information et d'animation qui jalonnent le déroulement de l'ABC, une réunion de restitution générale grand public sera organisée en collaboration avec la commune à l'issue des inventaires et des analyses pour faire connaître les enjeux et sensibiliser les habitants à la prise en compte de la biodiversité.

La forme de cette restitution orale de l'ABC restera à définir en concertation avec la commune. Cette restitution pourra ainsi prendre des formes variables selon les besoins exprimés et les publics.

L'objet de cette restitution sera de présenter les principaux résultats du rapport remis à la commune. Par ailleurs, cette restitution marquera la clôture du travail entrepris dans le cadre du programme ABC. Cette restitution finale constituera donc une occasion de :

- ✓ Rappeler le travail réalisé ;
- ✓ Présenter les principales analyses et enjeux liés à la biodiversité, identifiés sur le territoire communal ;
- ✓ Synthétiser les points marquants ;
- ✓ Expliciter le cœur de parc en tant qu'outil et les missions des agents, liés à la préservation de la biodiversité sur le territoire communal ;
- ✓ Évoquer les suites à donner et la valorisation possible des résultats de la démarche ABC (présentation des orientations).

Cette phase de restitution est importante. Elle devra être réalisée de manière pédagogique pour permettre aux élus et à la population de mieux comprendre la biodiversité et ses enjeux. Elle pourra être l'occasion d'aborder des concepts scientifiques clés pour la bonne gestion du territoire communal, comme la fonctionnalité écologique, les services écosystémiques ou encore la solidarité écologique.

#### ○ La diffusion web - Autres documents et supports de communication

D'autres documents et supports adaptés pourront être édités. A minima, une plaquette de communication sur l'ABC et ses résultats sera ainsi réalisée en support de restitution.

En plus de la version papier constituée par le rapport de synthèse pour la restitution de l'ABC, une version numérique du document sera fournie ainsi que des données.

Il sera prévu un accès Internet où le document final et les supports de communication de la restitution et les informations utiles seront consultables par les élus, les services techniques de la collectivité, les acteurs et la population locale.

L'ensemble des données géoréférencées bancarisées (base de données, SIG correspondant pour les métadonnées) et éléments cartographiques issus de l'ABC seront également accessibles depuis le site web du Parc amazonien (application via Géonature notamment). Toutes les données d'inventaires seront également transmises au SINP et versées à l'INPN.

#### ○ Productions & livrables

La réalisation de l'atlas de la biodiversité communale de Saül sera restituée par la déclinaison des attendus et productions suivantes :

- Une bancarisation des données avec la création d'une base de données gérant l'ensemble des données d'inventaires de l'ABC et couplée à un SIG, avec un versement au SINP.
- Un document de synthèse édité et téléchargeable sur l'ABC de la commune de Saül : présentation générale, démarches méthodologiques, résultats faune-flore, fiches descriptives des habitats et unités paysagères, jeux de planches cartographiques thématiques, fiches sur les enjeux phare...
- Une plaquette à diffusion grand public sur le patrimoine naturel de la commune et les chiffres clef et enjeux de sa biodiversité
- Une première base photographique initiée de la flore des sous-bois de Saül, accessible pour consultation sur le web et une version restreinte téléchargeable (espèces les plus courantes et remarquables). Association possible avec l'appli géotreck des sentiers de randonnées de Saül. A terme, ces données pourraient contribuer à l'édition d'une Flore illustrée des plantes de sous-bois et lisières forestières de la Guyane française.
- Un outil d'aide à la décision et de mise en cohérence concernant les travaux d'entretien et d'aménagement (en particulier sur le réseau des sentiers de randonnées), passant par la localisation des espèces et habitats sensibles/protégés/patrimoniaux et des préconisations techniques pour leur prise en compte.
- Un memorandum de retour d'expériences et préconisations pour le transfert de démarches participatives ABC en contexte guyanais.
- Des conférences au village auprès des habitants, touristes et élus et un « Café des sciences » sur Cayenne à destination du grand public.
- Des animations dans le cadre des activités menées par le Parc amazonien de Guyane pour le périscolaire, s'appuyant sur les démarches d'inventaire des sentiers et de certains groupes taxonomiques, des outils méthodologiques, la connaissance de la biodiversité et de ses enjeux, etc.



## Les étapes et calendrier

La mise en œuvre de l'ABC sur le territoire de la commune de Saül se déclinera par conséquent en plusieurs étapes désignées à travers le chronogramme présenté ci-après.

Le programme de cet ABC portera sur une période de 3 ans et se clôturera au 31 décembre 2020.

## Les équipes et compétences mobilisées

Le Parc amazonien engagera un effort important en termes de moyens humains dans le cadre d'une équipe projet mobilisant diverses compétences en interne (scientifiques et naturalistes, bases de données et SIG, logistiques, etc).

L'équipe du Parc national s'associera les compétences de structures et de personnes au regard des groupes taxonomiques et domaines naturalistes ciblés. Une équipe pluridisciplinaire sera ainsi mobilisée autour du programme. Le Parc amazonien de Guyane coordonnera l'intervention des experts partenaires et réalisera également certains inventaires par ses agents qui interviendront en fonction de leurs compétences naturalistes sur le territoire de la commune.

Un chargé de biodiversité de l'Etablissement public, en poste sur Saül assurera le pilotage de la mise en œuvre de l'ABC.

Le Parc amazonien s'appuiera également sur les conseils et expertises de membres de son Conseil scientifique tout au long du processus d'élaboration de l'atlas : concertation en amont de la démarche (décembre 2016), validation méthodologique et protocoles (2nd semestre 2017), suivis par points d'étapes (en plénière annuelle et réunions du groupe de travail « enjeux de conservation du cœur de parc »), discussion des résultats et rendus pour finalisation.

La mobilisation des organismes partenaires scientifiques et naturalistes se fera au travers de conventionnements sur la base des moyens financiers alloués spécifiquement dans le cadre de cet ABC.

### ***Une mise en synergie d'autres acteurs de la connaissance en biodiversité***

*L'ABC de Saül verra un effort priorisé sur des choix de sites et de groupes taxonomiques. Cependant, l'ensemble des acteurs (scientifiques et associations naturalistes) sera invité à porter un effort de prospection sur Saül durant le temps de l'ABC et rejoindre la dynamique d'inventaires et de connaissances lancée. Ainsi, bien que non pris en charge directement par l'ABC, bien d'autres groupes taxonomiques seront susceptibles d'être recensés à travers également d'autres stations de la commune que celles retenues pour les missions pilotées par le Parc amazonien.*

*Il est déjà entendu que la DEAL de Guyane facilitera cette synergie d'inventaires sur Saül en soutenant financièrement, dans la limite de ses moyens disponibles mais de manière privilégiée, les demandes qui pourront lui être remontées.*

Tableau synoptique des organismes, personnels et domaines de compétences mobilisés dans le cadre de l'ABC

Organisme	Personnel	Rôle & compétences
	Sébastien Sant	Chargé en biodiversité, pilote du programme ABC (coordination, organisation des missions, mise en œuvre, contributions naturalistes (flore) et accompagnement des scientifiques, animation et reporting)
	Bertrand	Chef du service patrimoine (appui au Cnail, aux analyses et reporting)
	Gcullion	
PAG	Raphaëlle Rinaldo	Responsable scientifique (appui aux analyses et à l'animation)
	Mailys Le Noc	Technicienne gestion et traitements des bases de données
	Héloïse Grebic	Géomaticienne (SIG, productions cartographiques)
	Géraldine Jaffrelot	Chargé de communication (PAO)
	Stéphanie Scallier	Appui à l'organisation logistique au siège
	Gaëtan Mathoulin	Moniteur forestier (logistique en délégation, mise en place des dispositifs sur le terrain)
	Cédric Benoit	Moniteur forestier (logistique en délégation, mise en place des dispositifs sur le terrain, accompagnement des scientifiques)
	Céline Frémaux	Chargé de mission sciences humaines (enquêtes habitants)
	Eméric Auffret	Animateur (activités scolaires et périscolaires, médiation scientifique, animation des démarches participatives)
	GRAINE	Camille Guédon
PANGA	1 animateur	Animation démarches participatives et médiation
ONF	Olivier Brunaux	Expertise habitats
	3 techniciens	Prospections et relevés floristiques (habitats et formations végétales)
MNHN	Olivier Gargomini	Expertise malacologique (mollusques continentaux), ingénieur de recherche
	2 techniciens	Appui aux relevés
CNRS	Elodie Courtois	Expertise amphibiens (CSRPN), biostatistiques
Fondation BIOTOPE	Mael Dewynter	Expertise amphibiens (CSRPN & CS PAG), écologie et conservation
Univ.P.Sabatier EDB Labex CEBA	Mélanie Roy	Expertise généraliste sur les genres ectomycorhiziens, Russulaceae, Geastraceae, Trechisporaceae, Amanitaceae, Boletaceae
ONF	Gérald Grünh	Réseau mycologique ONF, spécialiste des Corticiaceae et Trechisporaceae, champignons particulièrement important à la surface des bois morts
Mycothèque Louvain la Neuve	Cany Decock	Polyporaceae ou Hymenochaetaceae, champignons parasites ou saprophytes ou parfois ectomycorhiziens, abondants sous les tropiques
MNHN	Bart Buyck	Cantharellaceae, Russulaceae, et expertise généraliste
Faculté de Pharmacie de Lille	Pierre-Arthur Moreau	Geastraceae, Scleroderma, Russulaceae et expertise généraliste, sur des saprophytes de litière (Agaricales)
	Stéphane Welti	Polyporales, champignons parasites et du bois morts, utilisés en Guyane
Université de João Pessoa Brésil	Fe'ipe Wartchow	Russulaceae, Amanitaceae, Boletaceae, et expertise généraliste
Université de Rio Grande del Sud Brésil	Marcela Sulzbacher	Expertise sur les genres hypogés, qui fructifient sous terre, sont dispersés par les rongeurs
	Christian Lechat	Ascomycètes et particulièrement Nectriaceae, champignons microscopiques très diversifiés sous les tropiques
ECOFOG INRA Labex CEBA	Heidy Schimann	Expertise généraliste et expérience des inventaires mycologiques, en lien avec l'analyse de l'ADN environnemental



## Annexe 2

- Nature de crédit : Intervention/subvention (41)
- Centre de ressource budgétaire : DAPP/DSNE (303)
- Destination : 53

### SYNTHESE FINANCIERE

	Catégorie de personnel	Coût total de l'action pour l'opérateur €	dont auto-financement €	dont financement AFB €
Personnel permanent/non permanent	Agents du parc : 208 050	278 650	218 050	60 600*
	Non contractuel : 70 600			
Fonctionnement		134 789,80	44 918	89 871,80
Déplacements		0	0	0
Equipements		0	0	0
<b>Sous-total</b>		<b>413 439,80</b>	<b>262 968</b>	<b>150 471,80</b>
Frais de gestion		0	0	0
<i>Poids des frais de gestion rapporté au sous-total</i>		0%	0%	0%
<b>Total</b>		<b>413 439,80</b>	<b>262 968</b>	<b>150 471,80</b>

\*soutien de l'AFB-personnel temporaire

L'AFB contribue financièrement pour un montant de 150 471,80 € net de taxes, équivalent à 36 % du montant total du programme d'actions.

La période d'éligibilité des dépenses du programme/projet démarre à signature jusqu'à la fin de la fin de la convention.



## DETAILS DES DEPENSES

Nature de la dépense	Détails	PU	Nombre	Fonctionnement	Salaires	Prise en charge
<b>Missions d'inventaires</b>						
	Déplacements France -> Saül	1 200,00 €	3	3 600,00 €		AFB
	Fret	100,00 €	2	200,00 €		AFB
<b>Inventaire Malacologie des 3 stations Saison sèche</b>	Hébergement Saül	37,80 €	6	226,80 €		AFB
	Repas Saül	12,60 €	72	907,20 €		AFB
	Frais et hébergement Cayenne	95,20 €	9	856,80 €		AFB
	Frais mission agents PAG	53,00 €	15	795,00 €		PAG
	Salaire Agents PAG	350,00 €	18		6 300,00 €	PAG
	Déplacements France -> Saül	1 200,00 €	3	3 600,00 €		AFB
	Fret	100,00 €	2	200,00 €		AFB
<b>Inventaire Malacologie des 3 stations Saison des pluies</b>	Hébergement Saül	37,80 €	6	226,80 €		AFB
	Repas Saül	12,60 €	72	907,20 €		AFB
	Frais et hébergement Cayenne	95,20 €	9	856,80 €		AFB
	Frais mission agents PAG	53,00 €	15	795,00 €		PAG
	Salaire agents PAG	350,00 €	18		6 300,00 €	PAG
	Salaire chercheurs	400,00 €	90		36 000,00 €	AFB
	Analyses de 3°1150 échantillons	7 000,00 €	1	7 000,00 €		AFB
<b>Inventaire Mycologie des 3 stations (3 missions / 1 par an)</b>	Déplacements France -> Saül	1 200,00 €	15	18 000,00 €		AFB
	Fret	100,00 €	6	600,00 €		AFB
	Hébergement Saül	37,80 €	30	1 134,00 €		AFB
	Repas Saül	25,20 €	360	9 072,00 €		AFB
	Frais et hébergement Cayenne	95,20 €	45	4 284,00 €		AFB
	Frais mission agents PAG	53,00 €	45	2 385,00 €		PAG
	Salaire agents PAG	350,00 €	54		18 900,00 €	PAG
	Salaires experts	300,00 €	40	12 000,00 €		AFB
<b>Inventaire Herpétologie de Galbao et Limonade</b>	Déplacements Cayenne -> Saül	140,00 €	4	560,00 €		AFB
	Fret	100,00 €	4	400,00 €		AFB
	Hébergement Saül	37,80 €	8	302,40 €		AFB
	Repas Saül	12,60 €	8	100,80 €		AFB
	Frais de mission agents PAG	53,00 €	40	2 120,00 €		PAG
	Salaire Agents PAG	350,00 €	40		14 000,00 €	PAG
	Salaire expertise ONF	400,00 €	25		10 000,00 €	PAG
	Salaires prospecteurs ONF	250,00 €	60		15 000,00 €	AFB
<b>Diagnostic général des habitats et caractérisation sur Galbao &amp; Limonade</b>	Déplacements Cayenne -> Saül	140,00 €	8	1 120,00 €		AFB
	Fret	200,00 €	4	800,00 €		AFB
	Hébergement Saül	37,80 €	16	604,80 €		AFB
	Repas Saül	12,60 €	32	403,20 €		AFB
	Layonnage agents PAG	350,00 €	40	14 000,00 €		PAG
	Frais mission agents PAG	53,00 €	80	4 240,00 €		PAG
	Salaires prospecteurs agents PAG	350,00 €	40		14 000,00 €	PAG
	Salaires chercheurs & ingénieurs expertises	400,00 €	24		9 600,00 €	AFB
<b>Mission de reconnaissance Galbao</b>	Déplacements Cayenne -> Saül	140,00 €	3	420,00 €		AFB
	Fret	100,00 €	3	300,00 €		AFB
	Hébergement Saül	37,80 €	3	113,40 €		AFB
	Repas Saül	12,60 €	6	75,60 €		AFB
	Frais de mission agents PAG	53,00 €	18	954,00 €		PAG
	Salaires agents PAG	350,00 €	18		6 300,00 €	PAG
<b>Autres inventaires</b>	Salaires agents PAG	350,00 €	100		35 000,00 €	PAG
<b>Fonctionnement PAG</b>	Carburant, petit matériel	1 000,00 €	6	6 000,00 €		PAG
<b>Travail cartographique &amp; bancarisation</b>						
	SHG	350,00 €	15		5 250,00 €	PAG
<b>Bases de données</b>		350,00 €	30		10 500,00 €	PAG
<b>Démarques participatives, restitution et communication</b>						
	Prestation GRAINE Guyane	14 000,00 €	1	14 000,00 €		AFB
<b>Accompagnement à la participation du public</b>	Salaires animateurs PAG	350,00 €	60		21 000,00 €	PAG
	Salaires enquêteurs PAG	350,00 €	15		5 250,00 €	PAG
	Frais de mission agents PAG	63,00 €	75	4 725,00 €		PAG
	Déplacements Cayenne -> Saül	140,00 €	30	4 200,00 €		PAG
<b>Lancement, animation et restitutions</b>	Matériel de restitution	2 000,00 €	1	2 000,00 €		AFB
	Déplacements Cayenne -> Saül	140,00 €	12	1 680,00 €		PAG
	Frais de mission agents PAG	63,00 €	48	3 024,00 €		PAG
<b>Productions</b>	Editions, conférences...	5 000,00 €	1	5 000,00 €		AFB
<b>Communication</b>	Salaires agents PAG	350,00 €	15		5 250,00 €	PAG
<b>Ingénierie de projet</b>						
<b>Suivi, coordination et reporting technique, administratif et financier</b>	Salaires agents PAG	400,00 €	150		60 000,00 €	PAG
<b>TOTAUX</b>				<b>134 789,80 €</b>	<b>278 650,00 €</b>	
					<b>413 439,80 €</b>	<b>AFB 150 471,80</b>
						<b>PAG 262 968,00</b>

**COURRIER ARRIVÉ**  
Parc Amazonien de la Guyane

19 MARS 2018

N° 568